

25 OCT. 2021

Paris info

Le Ministre

Monsieur Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 20 OCT. 2021

Réf. : 21-012519-D/ BDC-CE / LD
V/Réf. : FB/HM

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la distribution des plis officiels durant la campagne des élections départementales et régionales.

Les professions de foi des candidats ont été distribuées par La Poste et Adrexo. Le ministère a confié ces missions à La Poste et à Adrexo car elles ont remporté chacune une partie de l'appel d'offres.

La mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert résulte des directives européennes et de la loi française relative à la commande publique : dès lors que les sociétés La Poste et Adrexo, prestataires habilités par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, ont répondu aux critères du cahier des charges, chacune pour ce qui la concerne, elles étaient valablement titulaires du marché.

Ces deux sociétés avaient ainsi en charge l'ensemble des régions. Force est de constater que La Poste et Adrexo n'ont pas été en mesure d'assurer le bon accomplissement de leur contrat.

À la suite du premier tour, j'ai convoqué les deux prestataires et leur ai rappelé l'obligation de résultats qui les liait. J'ai demandé expressément de garantir que de tels dysfonctionnements ne se reproduisent pas pour le second tour qui s'est tenu le 27 juin dernier et les ai enjoins de prendre toutes les mesures afin de rétablir un service normal. Les sociétés concernées devaient communiquer directement afin d'apporter toutes les réponses légitimement attendues par les élus et candidats, ainsi que par nos concitoyens. Elles devaient aussi proposer des mesures fortes pour améliorer très concrètement l'information des électeurs. La Poste et Adrexo ont depuis été auditionnées par la commission des lois du Sénat et celle de l'Assemblée nationale sur ces faits.

Je tiens à vous indiquer que je déplore les dysfonctionnements survenus lors de ces deux scrutins et que dans le même esprit que les conclusions rendues par la mission d'information du Sénat, j'ai résilié les différents lots qui liaient le ministère de l'Intérieur à la société Adrexo, dans le respect du cadre réglementaire et des délais prévus en la matière.

.../...



Sous mon autorité, les services du Secrétariat général du ministère de l'Intérieur ont déjà commencé les opérations d'organisations matérielles des campagnes présidentielles et législatives.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

À toutes fins utiles, vous pouvez prendre contact avec Madame Agathe CURY, conseillère parlementaire au sein de mon cabinet, à l'adresse mail suivante : agathe.cury@interieur.gouv.fr ou au numéro suivant : 06.61.96.91.59.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.



Gérald DARMANIN